

Conditions générales du Carrefour européen asbl

1. Le Carrefour européen asbl – ci-après dénommé « Association » – n’encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenu responsable des conséquences ou dommages quelconques, matériels ou corporels, en cas d’accidents survenus à un participant durant les activités de l’Association ou en relation avec celles-ci. Il appartient à chaque participant d’assurer les risques liés à la participation aux activités par des polices d’assurances individuelles, en ce compris la responsabilité civile.
2. L’Association ne peut être tenue responsable en cas de vol, disparition, dommage ou détérioration de valeurs, biens ou équipements personnels des participants à ses activités.
3. L’Association n’encourt aucune responsabilité et ne pourra être tenue responsable en cas d’annulation d’activités programmées ou de modifications apportées à l’organisation des activités.
4. **Seules les Conditions générales de l’agence de voyages mentionnées ci-dessous ou dans le descriptif sont d’application en cas d’annulation d’une activité, de désistement ou d’absence au départ.**
5. En cas de non-réception du paiement dans les 4 jours ouvrables après la date d’inscription, la demande d’inscription ne sera pas enregistrée.
6. La signature du présent bulletin d’inscription implique la responsabilité financière pour les prestations ainsi demandées et l’obligation de payer intégralement les contributions et frais de participation.
7. Dans le cadre de ses activités, l’Association se limite à collecter et centraliser les demandes de participation et de les transmettre à l’agence de voyages organisatrice et responsable du voyage. En aucun cas, l’Association ne pourrait être considérée comme organisatrice du voyage au sens de la Directive (UE) 2015/2302 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relative aux voyages à forfait et aux prestations de voyage liées ou des dispositions de la loi belge du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage. La responsabilité légale et contractuelle de la bonne fin des voyages repose exclusivement sur l’agence ou l’opérateur chargé de leur organisation et de leur exécution, à l’exclusion de toute responsabilité dans le chef de l’Association ou de ses responsables.

Conditions générales de l’agence de voyages

Modification et Résiliation

Selon les Articles 8 et 11 des Conditions Générales, le voyageur peut modifier ou résilier le contrat moyennant le paiement de frais de modification ou de résiliation. Le voyageur ne peut résilier que par écrit ou par mail et recevoir une confirmation de sa résiliation par l’organisateur.

Les frais d’annulation sont fixés comme suit :

- | | |
|--|-------------------------|
| - Jusqu’à 60 jours avant le départ : | 10% du prix du voyage |
| - De 59 à 31 jours avant le départ : | 15 % du prix du voyage |
| - De 30 jours jusqu’à 21 jours avant le départ : | 25 % du prix du voyage |
| - De 20 jours jusqu’à 14 jours avant le départ : | 50 % du prix du voyage |
| - De 13 jours à 8 jours avant le départ : | 75 % du prix du voyage |
| - Moins de 8 jours avant le départ ou no show : | 100 % du prix du voyage |

**Seul le texte français fait foi en cas de contestation.
Only the French text is legally binding.**

The English text can be consulted on our website: <https://carrefoureuropeen.eu/documents-officiels/>